

# Ville de l'Isle-Adam

## Demande de Passeports/Cartes d'identité SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT



**1** PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA COMMUNE [ville-isle-adam.fr](http://ville-isle-adam.fr) OU



Flashez-moi !

**2** FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE SUR LE SITE DE L'ANTS (à fournir le jour du rdv): [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) OU



**3** LE JOUR DU RENDEZ-VOUS, AVEC VOTRE PRÉ-DEMANDE, MERCI DE BIEN VOULOIR VOUS MUNIR DES DOCUMENTS SUIVANTS (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) :



### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La validité de 5 ans supplémentaires n'est pas valable dans tous les pays de l'UE mais sans justificatif de voyage ou attestation, le dossier sera rejeté.

### PASSEPORT

#### 1ère DEMANDE / RENOUELEMENT

- Acte de naissance de moins de 3 mois (en cas de 1ère demande et/ou absence de pièce d'identité valide ou d'acquisition de la nationalité française)
- Photo d'identité de moins de 6 mois non découpées (N'ayant jamais été utilisées pour faire un autre titre d'identité > cf normes au verso)
- Justificatif de domicile au nom de l'intéressé de moins de 6 mois (avis d'imposition, facture d'eau, gaz, électricité ou téléphone, quittance de loyer - pas de document manuscrits)
- Apporter l'ancienne carte d'identité et l'ancien passeport
- Certificat ou déclaration de nationalité française (uniquement en cas d'acquisition récente de la nationalité française)

#### PAS DE JUSTIFICATIF DE DOMICILE A VOTRE NOM ? > FOURNIR :

- Justificatif de domicile au nom de votre hébergeant + copie de son titre d'identité
- Attestation d'hébergement signée par l'hébergeant

#### RENOUELEMENT POUR LES **PERSONNES MAJEURES**

Aucun timbre fiscal à prévoir pour la première demande ou le renouvellement d'une carte d'identité (sauf en cas de perte ou de vol)

Timbre fiscal de 86 €

#### PERTE OU VOL (DOCUMENT À AJOUTER AU DOSSIER)

- Déclaration de perte ou de vol (attention en cas de vol, merci de fournir, la plainte réalisée à la gendarmerie ou au commissariat)
  - Timbre fiscal de 25€
- Le timbre est, dans tous les cas, à fournir. Le montant est à payer en fonction de l'âge de l'intéressé.

#### AJOUT D'UN NOM D'USAGE ÉPOUX / OU VEUVAGE (DOCUMENT À AJOUTER AU DOSSIER)

- Acte de mariage ou acte de naissance mis à jour de moins de 3 mois
- Acte de décès de l'époux

#### CONSERVATION D'UN NOM D'USAGE SUITE À UN DIVORCE (DOCUMENT À AJOUTER AU DOSSIER)

- Jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux (si autorisation écrite, merci de fournir la copie du titre d'identité de l'ex-époux)

#### DANS LE CAS D'UNE MESURE DE TUTELLE OU DE CURATELLE (DOCUMENT À AJOUTER AU DOSSIER)

- Jugement du Tribunal + carte d'identité du tuteur (présence obligatoire du tuteur) / curateur





## RENOUVELLEMENT POUR LES **PERSONNES MINEURES**

- Titre d'identité original du responsable légal présent au RDV
- Autorisation parentale du responsable légal non-présent au RDV + copie de son titre d'identité (couple marié non concerné)

### Carte Nationale d'Identité :

Aucun timbre fiscal à prévoir pour la première demande ou le renouvellement d'une carte d'identité (sauf en cas de perte ou de vol)

### Passeport :

- Timbre fiscal de 17 € (de 0 à 14 ans)
- Timbre fiscal de 42 € (de 15 à 17 ans)

## EN CAS DE RÉSIDENCE ALTERNÉE DE L'ENFANT MINEUR (DOCUMENT À AJOUTER AU DOSSIER)

- Justificatif de domicile du 2<sup>e</sup> responsable légal
- Jugement concernant la garde ou attestation sur l'honneur d'un accord à l'amiable
- Copie des titres d'identité des 2 responsables légaux

## EN CAS D'AJOUT D'UN NOM D'USAGE (DOCUMENT À AJOUTER AU DOSSIER)

- Autorisation écrite et signée par les deux responsables légaux + titres d'identité (attention : il est nécessaire d'indiquer l'ordre du nom d'usage choisit - ex : DURAND DUPONT ou DUPONT DURAND)
- Consentement de l'enfant (si celui-ci a plus de 13 ans)

### LES NORMES POUR LES PHOTOGRAPHIES COULEURS :

- Photos en couleur récentes de moins de 6 mois et identiques (ne pas les couper pour le RDV)
- De face, tête nue (sans ornement dans les cheveux, oreilles, front et cou Dégagés et pas de boucles d'oreilles, ni de lunettes, ni de haut blanc)
- Format 35mm x 45mm avec fond gris clair (le fond blanc est INTERDIT)
- Photos scolaires REFUSÉES
- Ne pas fournir des photos déjà utilisées pour un précédent titre d'identité

**Documents officiels**

**CONSIGNES À RESPECTER pour des photos d'identité aux normes**

**TÊTE NUE**  
Pas de couvre-chef ni de serre-tête  
Pas de boucles ni d'accessoires visibles

**PAS DE LUNETTES**  
Les lunettes peuvent cacher certains traits du visage, veuillez les retirer svp

**VISAGE NEUTRE**  
Bouche fermée, pas de sourire ni d'expression marquée

**VISAGE DÉCOUVERT**  
Pas de mèche sur le front  
Oreilles et cou dégagés

**CHEVEUX DANS LE CADRE**  
Les cheveux ne doivent pas sortir du cadre de la photo

**PAS D'ACCESSOIRES**  
Pas de boucles d'oreilles, ni bijoux ni piercings

Remettez votre planche complète (NON COUPÉE) à votre administration

## À NOTER !

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt et du retrait de la pièce

### POUR LES ENFANTS MINEURS :

- > La présence du mineur accompagné de l'un de ses parents est OBLIGATOIRE lors du dépôt du dossier
- > Lors du retrait, la présence de l'enfant de plus de 12 ans est OBLIGATOIRE pour la prise d'empreintes.

**SEUL LE PARENT QUI A FAIT LA DEMANDE PEUT RÉCUPÉRER LE TITRE**



Besoin d'aide dans vos démarches en ligne ?

Les agences France Services sont là pour vous aider.

Agence la plus proche :  
FRANCE SERVICES NESLES-LA-VALLÉE  
12 boulevard Pasteur  
95690 NESLES-LA-VALLÉE  
Tél.: 06.31.57.85.71

RÉCEPTION SUR RENDEZ-VOUS

### DÉLAI DE CONSERVATION DES PASSEPORTS ET CNI EN MAIRIE

Les titres d'identité sont conservés en mairie pendant 2 mois 1/2. Passé ce délai, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés les annulent automatiquement. La mairie n'a aucun moyen d'intervention et n'en est pas tenue responsable. Une nouvelle demande de titre devra être établie et un nouveau timbre fiscal devra être fourni.